

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

RELATIF À LA VILLE ET À LA COHÉSION URBAINE - (N° 1337)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE114

présenté par
M. Pupponi, rapporteur

ARTICLE 5

À la troisième phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« doivent l'être »,

les mots :

« le sont ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.